Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 30 Châabane 1447
18 Février 2026

N° 21

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **420**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **421**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **422**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **425**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **426**
Avis aux créanciers **429**
Convocations
Sociétés anonymes **430**
Sociétés communautaires **432**
Divers
Avis au public **432**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Raison sociale de l'entreprise communautaire : Société Communautaire Locale Agricole «Attawon»

Catégorie de l'entreprise : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Boujlida, El Aroussa, Siliana

Objet de l'activité de l'entreprise : Projet agricole intégré

Durée prévue de l'entreprise : 30 ans

Date de dépôt du projet d'acte constitutif type : 29/01/2026

Nombre de parts sociales nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,00 DT

Institution bancaire (Agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Siliana

Délai ouvert à la souscription : Du 23/02/2026 au 03/03/2026

Avantages alloués (selon l'acte constitutif type) : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et droit de vote : Oui

Approbation des conditions de répartition des excédents et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Boujlida.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Bilel Oueslati : Délégation El Aroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse : Boujlida

Alaa Oueslati : Délégation El Aroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse : Boujlida

Alaa Oueslati : Délégation El Aroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse : Boujlida

Houssam Eddine Khalsi : Délégation El Aroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse : Boujlida

Seif Eddine Oueslati : Délégation El Aroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse : Boujlida

Assil Riahi : Délégation El Aroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse : Quartier du Souk El Aroussa.

2026R00465SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la Société communautaire : Société communautaire Régionale «Siccaveneria»

Type de la Société : Régionale

Montant du capital social conscriptible : 10 000, 000 Dt

Adresse sociale : Cité El Nouhoudh N°38

Raison sociale de l'entreprise : Services dans les Stations louages

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts constitutifs modèles : 25/12/2025

Nombre de parts sociales Nominatives ouvertes à la Conscriptible : 100

Valeur nominative des parts : 100,000 DT

Etablissement Bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de solidarité - Kef

Période d'ouvertures de la conscription : De 10/02/2026 au 25/03/2026

Privilège prévue par le statut : Non

Consentement aux conditions de participation aux assemblées générales et à l'exercice du droit de vote : Oui

Consentement aux conditions concernant la distribution des profits et la formation des Réserves : Oui

Appel à l'assemblée générale de constitution : Oui

Lieu de l'assemblée générale de la constitution : Sur la plateforme.

Liste des associés fondateurs :

Nom et prénom :

Aloui Faouzi : Délégation Kef - Est; Gouvernorat El Kef; Adresse : Cité Enouhoudh 38

Ben Ahmed Bouraoui : Délégation Kef - Oust; Gouvernorat El Kef; Adresse : Rue Romdhan Barnoussa 19

Bahri Mouhamed Etaher : Délégation Sers; Gouvernorat El Kef; Adresse : Cité Essanawbar

Boulaaras Tawfik : Délégation Dahmani; Gouvernorat El Kef; Adresse : Souari Abida.

2026R00469SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Régionale

Dénomination sociale de la société Civile : Société Communautaire Régionale Al Abyadh de Sable et minéraux Naturel

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscrit : 15 000 dinars

Siège social : Rue 14 Janvier - Immeuble Al Andaloussi - Hammam Sousse

Activité : Traitement et classification et valorisation du sable et sa composition en minéraux naturel

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 28/01/2026

Nombre d'actions à souscrire : 300 actions

Valeur nominale des actions : 50 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque d'Habitat Agence Khézama Av. 14 Janvier Sousse

Période de souscription : Du 18/02/2026 au 24/02/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale fondatrice : par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mériam MKHININI : Rue Ibn Sina Messaadine Msaken - Sousse

Amanallah YOUSSEF : Route de Sfax - Msaken Ouest - Sousse

Anas JABARI : Avenue Farhat Hached - Hammam Sousse.

2026S00235SODB1

Avis au public

Catégorie de la société communautaire : Locale

Raison sociale de la société : Société communautaire ELWIFAK pour la fabrication d'aliments composés.

Activité de la société : Fabrication d'aliments

Siège social : Zone Industrielle Hajeb El Ayoun

Délégation : Hajeb El Ayoun Gouvernorat : Kairouan

Capital social : 5000.00 d

Valeur d'une seule valeur nominale : 500.00d

Nombre des parts : 10

Durée de la société : 99 ans

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Chourabi Saif Eddine : N° carte d'identité nationale 07692511

Rebhi Nadia : N° carte d'identité nationale 07714901

Chourabi Adem : N° carte d'identité nationale 12014596

Chourabi Abdelkader : N° carte d'identité nationale 11925187

MNISSI Wissem : N° carte d'identité nationale 11863012.

2026400557SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

R.C. N°0009091K Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 14 Janvier 2026, enregistré le 27 Janvier 2026 à la recette des finances rue Ghandi - Tunis, sous le n°26800400, quittance n°M006973, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 9 Février 2026, le Conseil d'Administration décide la démission du Président Directeur Général et la nomination de M. Fadhel Chaghal en qualité d'Administrateur Délégué de la Société avec tous les pouvoirs conférés par les statuts.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité délègue à M. Fadhel Chaghal, Administrateur Délégué, qui exercera sous son autorité et son contrôle, tous pouvoirs pour la direction courante des affaires de la Société.

2026400534SANB2

Société Alva Tunisia SA

Capital social : 27.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route C 39 Chebedda 1135 Fouchana Ben Arous

IU : 0981044V

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 15 décembre 2025 enregistré à la Recette des finances - Tunis le 16/12/2025 sous le n°25804376, Quittance n°9497, il a été décidé ce qui suit :

1) Le transfert de siège social de la société de : Zone Industrielle Charguia aéroport Ariana 2080 et ce à la : «ZONE INDUSTRIELLE ROUTE C 39 CHEBEDDA 1135 Fouchana Ben Arous»,

2) La Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société.

Un original dudit procès-verbal a été déposé au RNE de Tunis le 5/02/2026.

2026400535SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraires

Société AZIZA de Commerce de Détail «AZIZA»

Société anonyme

Siège social : 22, Rue de l'électricité Zone industrielle Ben Arous - 2013 Tunis

Identifiant Unique : N°1259149J

Objet social : le commerce en détail de tous produits et le commerce en gros de tous produits / centrale d'achat

Durée : 99 années

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2026, enregistré à la Recette des Finances à Mégrine le 16 février 2026, sous le n°26501397, quittance n°M016697, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des

Entreprises en date du 16 Février 2026, certificat n°202616335, dépôt n°14152, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 20.909.100 dinars à 21.549.180 dinars en numéraires avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrites :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 640.080 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 64.008 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Prix d'émission des actions : 234,348 dinars chacune, soit avec une valeur nominale de 10 dinars chacune majorée d'une prime d'émission de 224.348 dinars par action. La prime d'émission est totalement libérée dès la souscription.

- Délai de souscription : L'actionnaire la Société Horizon MANAGEMENT Services «HMS» bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de la Banque Zitouna, Agence Lac I, compte N°25070000000157274790.

2026400540SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et nomination d'un liquidateur

SOCIETE COMPTOIR SIDERURGIQUE «COSIDER Sarl»

S.A.R.L au capital de 2.000.000 DT

Siège social : GP1 - Km 14 - Ezzahra

Identifiant unique : 0046118M

En vertu du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 27/01/2026 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 28/01/2026, sous le n°16500166 quittance n°5727 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Tunis en date du 02/02/2026, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation;

- La nomination de Monsieur Abdelaziz Frikha en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus;

- La fixation du siège de la liquidation au 82, avenue Habib Bourguiba - Bureau n°5- 2080-Ariana.

Les créanciers de la société, doivent produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation sis à l'adresse sus indiquée et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis.

2026R00449SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CAP VERT ENERGIE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 70.000 dinars

95 Avenue Habib Bourguiba Manouba

Identifiant unique : 1887753WAM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2025 enregistré à la recette des finances de la Manouba le 3 décembre 2025 sous le numéro 25805143 quittance numéro M091639 il a été décidé :

Approbation de la démission de l'ancienne gérante Mme Hanen Farhat et nomination de Mr Zoubeir Chaaraoui en qualité de gérant de la société CAP VERT ENERGIE pour une durée illimitée.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises le 29/12/2025.

2026400543SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation du Fonds de commerce daté le 12/01/2026 et enregistré à la recette des finances El Fahs en date du 4/02/2026 sous quittance n°M006957, Madame Hayet Boudkika a donné à sa mère Madame Zahou Khili la Totalité du Fonds de Commerce constitué un «Local de vente des Produits Alimentaires par détails» situé à Cité Essàda El Fahs Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites à l'adresse du F.C dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce est publiée au journal Chourouk le 12/02/2026.

2026R00446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/01/2026 enregistré à la recette des finances de Beni Khalled en date du

13/01/2026, N° de quittance M002797 N° d'enregistrement 26200073, Mr Samir Tmmani a vendu à sa soeur Mme Wahiba Tmmani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente d'épices, de noix et de fruits secs, dans le local sis à la Route Grombalia Beni Khalled Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de l'avocate Maître Moldia Gadara sis à la Rue Farhat Hached Grombalia, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R00452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 5/02/2026 enregistré le 6/02/2026 à Bir El Kassaa n°M005644 enregistrement N°26200262 Bilel Dahech a vendu à Hamza Bouabidi le fonds de commerce exploité en "Vente de produits alimentaires généraux détails sis au N°01 Rue de Charouche sise à El Mourouj 5 - Ben Arous - Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 14/02/2026.

2026R00454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 7-01-2026 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 20/01/2026 sous le n°26200273 Mr Mohamed Nabil Ben Mahmoud Rassaa (matricule Fiscal n°1326554/W) résident à Cité EL Nakhil Jendouba a vendu à Mr. Hichem ben Mohamed Abidi résident au 13 Rue Youghorta Jendouba la totalité du fonds de commerce (Café première catégorie Identifiant Unique RNE 1326554W) situé au 89 Rue Ali Belhouane jendouba.

Une copie du contrat sera mise à la disposition des tiers à l'adresse du fonds de commerce.

Les oppositions doivent être effectuées à l'adresse suivant Café Bel Air 89 Rue Ali Belhouane Jendouba dans un délai de 20 jours à partir du date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Al sahafa et La Presse le 27/01/2026.

2026R00459FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba, en date du 25/12/2025 quittance n°M081210 enregistré sous le n° 25205002 Mme Ghazouani Aicha bent Ammar ben Mohamed, titulaire de c.i.n n°07763283 pour son propre compte, a cédé à Mr Bounasar Marouane ben Ammar ben Ali titulaire de c.i.n n°07930095, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue 02 Mars Fernana Jendouba.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours chez la vendeuse Ghazouani Aicha bent Ammar, demeurant à Cité El Magroun, Fernana, Jendouba.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 11/2/2026.

2026R00460FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/01/2026 enregistré à la recette des finances rue d'Alger Jendouba le 21/01/2026 sous Numéro d'enregistrement 26200269 quittance N°M007198 Monsieur Houilmi Mouldi ben Mabrouk titulaire de la CIN n° 02144902 délivrée le 18/01/2003 a cédé à titre gratuit de Madame Bouali Abir bent Rachid titulaire de la CIN N°09473074 délivrée le 20/09/2008 au profit des enfants mineurs Houimli Mohamed Noureddine et Houimli Mohamed Yassine le sixième la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis 216 cité ones Jendouba destiné à la vente d'alimentation générale.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains du bénéficiaire de cette cession au siège du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 7/02/2026.

2026R00462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P signatures légalisées, daté le 27/1/2026 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba sous le n°26200615 reçu n°M011430 en date du 29/1/2025 Ben Mesbeh Imed a vendu à Ben Mesbah Hsin la totalité du fonds de commerce à usage du commerce comprenant tous les éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à Cité Elbahri 2 Cité Simar n°875 Sfax.

Cet avis est inséré au journal Echourouk en date du 12/02/2026.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du Local à la Cité Elbahri 2 Cité Simar n°875 Sfax.

2026X00223FCCC2

Avis

Suivant un acte de donation notarié du 7 février 2026 enregistré à Sfax le 13 février 2026 quittance N° M009871 rédigé par les notaires Moncef Ketata et Malek Medhyoub Monsieur Abdel Waheb ben Mohamed Tounsi a donné à son fils Mahdi Tounsi son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné au magasin situé à Sfax souk msakaf N°21 (souk kriaa). Toutes oppositions doivent être aux magasins même dans un délai de 20 jours.

2026X00225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 9 Février 2026 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax en date du 10 Février 2026 quittance N°M018570 enregistrement N°26200535, Monsieur Elbechir Ben Jamel Ben Omar a vendu à Monsieur Aba Elhassan Ben Foued Ben Abd Elhamid Chaaben la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, qui consiste au commerce en détail de volailles et produits dérivés, exploité au local situé à la route Saltania klm 4.5 Sfax.

Les oppositions se font au local où s'exploite le fonds de commerce vendu situé à la route Saltania km 4.5 Sfax, et ce dans les délais légaux de vingt (20) jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Assabah" en date du 13 février 2026.

2026X00226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 5/02/2026 enregistré à la recette des finances Sidi Bouzid le 6/02/2026 n°26201370 quittance n°M014911 Kheireddine Gharbi titulaire de la C.I.N n°05971277 a vendu la totalité du fonds de commerce à RIZGUI SABRI avec ses composantes matériels et immatériels connu par le nom commercial vente de vêtements prêts à porter "vente des vêtements" d'un prix égal à Trente mille dinars (30.000d).

Les oppositions se font chez l'acheteur sis à Cité Ennour Elgharbi Sidi Bouzid jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Chourouk et le Quotidien" le 10/02/2026.

2026X00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P sous seing privé du 10 février 2026 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 11 février 2026 sous le n°26200505 Quittance n°12894, Mme. Alia ROUISSI a cédé à Mme. Hajer GHOUILI, la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de FAST FOOD sis au n°45 avenue Hédi Saidi, Tunis.

Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis entre les mains de Me. Moez BOURAS, Avocat à la cour dont le cabinet est sis au 35, Avenue de Paris, Tunis et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publication est parue aux journaux «Le Quotidien» et «AL Chourouk» du 15 février 2026.

2026400527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Dhifallah Moez

Avocat à la cour

29 Rue Ibn Abi Dhief Siliana

Suivant acte sous seing privé en date du 20.01.2026, enregistré à la recette des finances de Bouarada le 29.01.2026, reçu numéro M002640.

Monsieur Hédi Arfaoui, demeurant à Bouarada, a cédé à Monsieur Kamel Riahi, demeurant également à Bouarada, la totalité du fonds de commerce pour vente denrées alimentaires générales situé à Bouarada.

Un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel est imparti pour la réception des oppositions, à l'adresse du fonds de commerce situé à l'avenue de l'Environnement, ville de Bouarada Gouvernorat de Siliana.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 11.02.2026, numéro IP 1146/226.

2026400532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Manouba le 12/02/2026 quittance n°M013901, n° d'enregistrement : 26200623, Monsieur Haithem Hamra vend à Monsieur Ahmed Saïdi, tout le fonds de commerce exploité en tant que tout commerce sis au 28 rue Palestine Manouba.

Toute opposition sera adressée à l'adresse de l'Avocat Meddeb Slim sise à la rue d'Alger n°11 Tunis et ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT, cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 14/02/2026.

2026400533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 30/10/2024, enregistré à la Recette des Finances de Bizerte le 01/9/2025, sous le N° d'enregistrement 252060012, Monsieur Abdelmonom El Ounissi a vendu à messieurs Chadhli Bourguiba et Montasar Dhaouadi la totalité du Fonds de commerce à Usage de Boulangerie, situé à Rue Ain Mariem N°51, gouvernorat de Bizerte. Toutes les oppositions devront être faites au bureau de Maître Sonia Neffati, Avocat près la cour de cassation, sis à la Rue Houssine Bouziane, Menzel Bourguiba gouvernorat de Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est paru dans les deux journaux Chourouk et le Quotidien le 12/02/2026.

2026400537FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 3 Février 2026 et

enregistré à la recette des Finances Rue AL-JAZIRA Tunis le 5/02/2026 Quittance (N°M007980) enregistrement (N°26300307) La société Konouz Echark d'Artisanat Société à Responsabilité Limitée (SARL) Identifiant Unique : 1160592K son Gérant Monsieur Jalel Ben Belgacem HAMMAMI (C.I.N n°00688999) et Madame Abir KHELIFI (C.I.N n°08300280) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Monsieur Jaafar Ben Abdelatif EL-HECHMI (C.I.N N°1300280) situé au local rez-de-chaussée et deux étages et Terrasse sise n°32 Rue Kotteb LOUZIR Tunis exploité «Café 1ère Catégorie, Espace Historique et Culturel, Salle de Fêtes, Mariage, Réunion Théâtre, Exposition et Restaurant «Nom Commercial (KASR EZZAHRA TUNIS LEMDINA) avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location dix ans (10) commençant le 01/01/2026 jusqu'au 29/01/2036 Non Renouvelable avec un loyer mensuel de dix Mille dinars (10000.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 15/02/2026.

2026R00445FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location du fonds de commerce rédigé par Maître Hicham Trabelsi, en date du 29/01/2026, et enregistré à la Recette des Finances d'El Sers le 5/02/2026 sous le numéro 003058 US, quittance n°26300128055, Madame Zad el Mel Abidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00906825, agissant en son nom personnel, et au nom de son frère Faouzi Laabidi En vertu d'une procuration spéciale, elle a donné en location à Monsieur Jalel Almouelhi, titulaire de la carte d'identité nationale n°03767715, la totalité du fonds de commerce relatif à l'activité de café exploité sous l'enseigne «Café El Andalous», sis à Rue Tayeb Mammeri, El Sers, identifié sous le matricule fiscal n°000CA 1963408J.

La présente location est consentie pour une durée de trois (03) années, prenant effet à compter du 1er février 2026 pour se terminer en janvier 2029.

Matricule fiscal : 000CA1963408J

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 12 février 2026.

Les oppositions sont recevables au siège susmentionné dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours à compter de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026R00448FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il ressort d'un acte sous seing privé du 13/01/2026 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 14/01/2026 quittance N°M006060 et enregistrement N°26300202 que Monsieur Karim Barbouch titulaire de la carte d'identité nationale n°05780584, a loué à la société Vente Fournitures Bureautiques et Informatiques SVFBI, SARL (en état de construction) représentée par Monsieur Karim Barbouch, titulaire de la CIN n°05780584, la totalité du fonds de commerce, sis au local n°1 au rez-de-chaussée Avenue Salah Ben Youssef Midoun Djerba et effectué pour l'activité de Publinet et vente des produits informatiques.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de maître Barbouch Haikel avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'avenue Habib Bourguiba Midoun Djerba, et ce dans un délai de 20 jours de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de location est paru aux journaux «Essabah et Le Temps» du Samedi 31/01/2026.

2026R00457FCCC3

Location d'un fonds de commerce "Gérance libre"

Par acte sous seing privé du 3 février 2026 enregistré le 6 février 2026 à la Recette des Finances Route - El Ain Sfax reçu n°26300391 référence d'enregistrement n°M011684 La société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» Société anonyme son identifiant unique 0022671F représentée par son Directeur Général Monsieur Iskander Makni C.I.N 05291959 a loué à Madame Fatma bint Fathi Bouzeganda C.I.N 11217283 la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité de vente de viandes de volaille et produits dérivés frais et cuits sous l'enseigne commerciale «Maliha» sis à la Route El Ain Km 6 Sfax.

La présente location est consentie pour une durée d'une année à compter du 26 janvier 2026 renouvelable pour une même période.

Les oppositions seront reçues au siège du local objet du contrat susvisé dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux Elsabeh et le Temps le 15/02/2026.

2026X00231FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : Club sportif de la police secours

Siège social : Commissariat de police secours, rue Saad Zaghloul, Moncef Bey

Président : Mohamed Ali Belkahia

Secrétaire général : Oussama Troudi

Trésorier : Mohamed Mazni

Objectifs : La formation et le développement des jeunes, l'amélioration de leurs aptitudes physiques et artistiques, et leur élévation aux plus hauts standard sportifs et éthiques. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions Sportives sous l'égide de la Fédération tunisienne du sport et du travail et de la Fédération tunisienne de mini-football.

Sport : Mini-football

Document constitutif : Procès-verbal de la réunion constitutive du 31 juillet 2025.

2026R00453APSF1

Syndicat des copropriétaires

De la Résidence «My house»

Lotissement Ben Jomaa Avenue Jaoudet al hayet Sokra - Tunis

En vertu du PV de l'AGC de la résidence My House, du 23 Août 2025 à la recette des finances le 29 octobre 2025, sous le n°25710776, quittance n°M122513.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence My House est constitué, sis à Lotissement Ben Jomaa Avenue Jaoudet al hayet -Sokra - Tunis.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Société immobilière Diar «Om Essaad» par son représentant légal Mr Majdi Choura : Président du syndicat.

- Mme Amel Hsayri : Trésorière.

- Mme Sondes Kacem : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence My house entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X00220APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Partie poursuivante :

1) La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, (S.A), RC N°B120262001 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à la Rue de l'Ile Rhodes - Immeuble L'atrium - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac II Tunis, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis. MF : 000/P/A/723926/K

Parties poursuivies :

1/ Mr Mohamed Lahbib Ben Ben Aissa Gharbi, CIN N°013762635 du 15-04-1995 Demeurant à Rue Ali Belhwen 113 Ras Djedal Bizerte

2/ La Société Les Grandes Carrières de Bizerte, SARL, représentée par son gérant et dont le siège social est à l'avenue de l'Environnement Ras Djebal, RC sous le n°B1146571997 (en qualité de débitrice principale).

Désignation du bien à vendre :

Il s'agit d'un terrain comprenant une première construction de 320 m², une seconde construction (habitation) de 140 m², et le reste un terrain nu clôturé. Objet du titre foncier n°45775 Bizerte, nommé «El Gharbi 01», il est situé au nord de l'avenue de l'Environnement (route Ras Jebel - Raf Raf) au centre-ville de Ras Jebel, gouvernorat de Bizerte, pour une superficie de 2 477 m². Il est limité au sud par une station-service, à l'est par le titre foncier n°11882, au nord par une route et à l'ouest par une route.

L'immeuble se trouve dans la zone urbaine de la municipalité de Ras Jebel, à proximité de la zone industrielle du centre-ville et de l'avenue de l'Environnement, artère commerciale et administrative majeure, selon le descriptif de l'expert M. Mohamed Abderraouf Ben Nacef, désigné par l'ordonnance sur requête n°95878 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Bizerte le 23/4/2025.

Mise à prix :

Après la baisse de 40% la mise à prix est portée à sept cent quatre vingt seize mille huit cent soixante dix huit dinars (796.878.000) outre 3.760.970 D les frais qui ont été déclarés lors de l'audience du 3/02/2026 plus ceux qui seront déclarés le jour de la prochaine audience.

Date des enchères :

Mardi le 31 mars 2026 (31/3/2026) à 9h du matin et suivant devant la chambre des criées prés le tribunal de première instance de Bizerte.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2026R00444VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Souad Rjeb

Avocate à la cour de cassation

04, rue de Brésil, Belvédère, Tunis

Tél : 50 138 455

MF : 1363964/V/A/P/000

A la diligence de : Maître Souad Rjeb avocate à la cour de cassation, 04 rue de Brésil, Belvédère, Tunis.

Poursuivant : la société Agrimatco Tunisie en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, ayant son siège

social au bord de rue Youssef Rouissi 2013 ben Arous, identifiant unique 50977321, inscrite au registre de commerce au tribunal de la 1ère instance de ben Arous sous le N° B0254302006 en leur qualité de créancier et qui a élu domicile au cabinet de Maître Souad Rjeb, avocate à la cour de cassation, 4 rue de brésil belvédère, Tunis.

Contre la partie saisie : Nizar Jouini, agriculteur, demeurant rue Salah Eddine Bouchoucha, Medjez Elbab, BEJA.

Immeuble saisi : C'est une quote-part en indivision d'une superficie de 2660,2682 m² sur un terrain d'une superficie globale de 166006 m² objet du T.F N°18488 BEJA dénommé

«ECHIKH», d'une superficie globale de 166006 m² constitué de dix sept pièces, contenant aussi un sol blanc irrigué à vocation agricole situé sur le coté gauche de la route reliant medjez elbab el la région EL HERRI gouvernorat de Béja.

Mise à prix : la totalité d'immeuble est estimé de dix-neuf mille neuf cent cinquante deux dinars (19.952.000 dt), et ce par les deux experts M.Mohamed Ezhani et M.Chokri Makni selon leur rapport daté du 3/10/2025 en vertu de l'ordonnance sur requête n°97924 délivrée auprès du président de première instance de Béja en date du 30/06/2025.

Date et lieu d'adjudication : le 26/3/2026 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Béja.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers il faut se munir d'une autorisation du gouverneur de la région. La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 08h30 du matin à 18h00.

La participation à cette adjudication se fait par l'intermédiaire d'un avocat et le 1/3 du prix d'ouverture doit être consigné ou présenté le jour de l'audience sous forme d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire définitive.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja ou au cabinet de Maître Souad Rjeb, avocate à la cour de cassation, 4 rue de Brésil Belvédère, Tunis.

2026R00450VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Poursuivant : Hassan KHAY, Inscrit au RNE sous le N°0197561 R demeurant à Tazarka, qui a choisi son domicile au cabinet de Maître LABIB BOULILA, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul, MF : 000/P/A/798255/C.

2- Avocat poursuivant : Maître LABIB BOULILA, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul, MF : 000/P/A/798255/C.

3- Partie poursuivie : Fethi MAHMOUD, qui a élu domicile au cabinet de Maître Najiba Jomini, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à l'Avenue Habib Thameur Nabeul.

4- Immeuble mis en adjudication :

- La totalité de l'immeuble revenant au débiteur objet du titre foncier N°607662 Nabeul consistant en un terrain agricole.

Une plus ample description est contenue dans le rapport d'expertise judiciaire de Kamel MCHIRI objet de l'ordonnance N°7906 du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 12/3/2025.

5- Date et lieu de l'adjudication : La mise en vente, est fixée au 16 Mars 2026 devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté près le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et le secrétariat de l'avocat poursuivant.

6- Mise à prix : La mise à prix est fixée après l'abattement prévu par l'article 425 c.p.c.c à la somme de 88.362.000 DT.

7- Visite des lieux : Elle est possible tous les jours.

8- L'enchérissement : Il n'est possible que par l'Intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026R00456VEPA1

Vente Immobilière à l'enchère publique

Après la réduction de mise à prix à 40%

1- Poursuivant : Slim Doula, domicilié à Ayen Zaghwan Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad AMMAR avocat auprès de la cour de cassation, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : Ahmed MALOUCH domicilié à hay ennouhouth, Gafsa.

4- Immeuble saisi : immeuble immatriculé sous le numéro 19758 Gafsa appelé SAMIA, sis à errheba Gafsa Nord GAFSA. C'est un immeuble à usage agricole sa superficie est 270405 mètres carrés.

5- Mise à prix : Huit mille cinquante cinq huit cent cinquante trois dinars et 500 millimes (855.853.500d) après la réduction de la mise à prix à 40% et on ajoute (6.587.545 d) des charges.

6- Date d'audience : Lundi vingt trois mars deux mille vingt six (23/03/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieu peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2026R00461VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie AMOR BEN MOHAMED CHEHIDI ; CIN N° 05054439 ; son domicile élu est à 12-14 rue de Marseille Tunis Hôtel OSCAR 1001 Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire et propriétaire de la moitié du bien immobilier faisant l'objet de la saisie Madame Monia Ben Dhaou Bouzid CIN N°00787262 demeurant au 8 rue Monji Slim sidi Bousaid Tunis en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire et propriétaire de la moitié du bien immobilier faisant l'objet de la saisie.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien immobilier immatriculé, objet du titre foncier n°57521 Tunis, dénommé «Dar Wassaf», situé à Sidi Bou Saïd, 8 rue Monji Slim, Tunis, d'une superficie de 1017 m², consistant en une habitation composée d'un étage jardin et d'un rez-de-chaussée. L'étage jardin comprend trois chambres, une petite cuisine, une salle de bain, un couloir, un salon avec coin cuisine ainsi qu'un escalier menant au rez-de-chaussée, d'une superficie de 300 m², un abri pour voiture d'une superficie de 42 m² et un studio attenant à l'abri de voiture comprenant une chambre, un coin cuisine et une salle d'eau, d'une superficie de 30 m². Le rez-de-chaussée se compose d'une terrasse, d'un vaste salon, d'un séjour, d'une cuisine donnant sur une terrasse découverte, d'un hall, d'une salle d'eau, d'un couloir, de deux chambres, d'une chambre suite, ainsi que d'un escalier menant au niveau inférieur. Il comprend également un jardin aménagé et clôturé sur tous les côtés, et sa superficie est de 355 m². Le bien est équipé de l'électricité, de l'eau, du chauffage central et du gaz naturel.

Mise à prix : La mise à prix est de 6.484.554.040 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 24/3/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 Rue Bab Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2026400538VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Amor Ben Mohamed Chehidi ; CIN N°05054439 ; son domicile élu est à 12-14 rue de Marseille Tunis Hôtel OSCAR 1001 Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis M F 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien immobilier immatriculé, objet du titre foncier n°52906 Ben Arous, dénommé «Zahra 697», consistant en une parcelle de terrain agricole d'une superficie de 7 700 m², située en bordure de l'autoroute Tunis Hammamet A1 et longeant une piste en terre parallèle à la route locale C39 où se trouve l'entrée principale, sise dans la zone de Boujardga, délégation de Mornag, gouvernorat de Ben Arous. En son centre se trouve une villa d'habitation en état d'abandon total, ayant fait l'objet de travaux de réaménagement interrompus depuis une longue période, partiellement entourée d'une clôture en briques d'une hauteur d'environ deux mètres cinquante. La villa se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'une construction secondaire. Le rez-de-chaussée comprend un hall d'entrée, un salon, salle à manger, une cuisine équipée, une chambre à coucher avec salle de bain équipée, un débarras ainsi qu'un escalier menant à l'étage. La superficie couverte est d'environ 399,50 m². L'étage comprend un hall, un salon et trois chambres familiales, chacune disposant d'une salle de bain équipée, dont l'une avec balcon arrière, ainsi qu'un escalier menant à la terrasse de la villa. La superficie couverte est d'environ 350 m². La construction secondaire se compose d'un studio indépendant comprenant un salon, une chambre, une kitchenette, une salle d'eau avec douche et une terrasse, d'une superficie couverte d'environ 42 m². A proximité se trouvent un réservoir destiné au stockage de l'eau ainsi qu'une loge de gardien d'une superficie d'environ 12 m².

Mise à prix : La mise à prix est 2.279.869.300 Dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi le 26/3/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2026400539VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique N°0719413 J. Créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Touhemi Ben Mohamed ZGOLLI C.I.N. n°00824779, demeurant à la Rue Mokhtar Atia Nabeul.

- Domicile élu : 13 rue Imam Chafeii Korba - Nabeul.

- Domicile élu aussi : au cabinet de Maître Mehrez Bousalmi Avocat, Avenue Mohamed 5 Immeuble Jamila 8030 Grombalia. B.P. n°105.

Avocat poursuivant :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 285 959.

Immeuble objet de la vente :

Localisation du bien immobilier :

Le bien est situé dans le gouvernorat de La Manouba, dans la région de Borj H'didah. Il est accessible par la route Tebourba - Sidi Othman - Chouat, et se trouve sur la droite de la route régionale MC 50, au point kilométrique 8.

Le bien est entouré de terrains agricoles similaires à vocation agricole.

Situation immobilière :

L'immeuble se compose de deux parcelles de terrain agricole portant les numéros 35 et 37, inscrites au registre foncier de Tebourba sous le titre foncier n°20490 Manouba, dénommé "Larguech 1", d'une superficie totale de 256 610m², divisée en 256 610 parts. La totalité du bien est la propriété de M. Touhemi Zoughli.

Composition de L4immeuble :

Selon le constat de l'expert désigné, il a été établi que le bien, objet du titre foncier n°20490 Manouba, comprend deux parcelles :

Parcelle n°35 : Elle comporte deux habitations rurales d'environ 130 m² au total, inutilisables. Un entrepôt de 120 m². Un terrain agricole destiné aux grandes cultures, aux légumes d'été et d'hiver irrigués, ainsi qu'à quelques oliviers.

Parcelle n°37 : Elle contient un bâtiment destiné à la réfrigération et à la conservation des fruits, composé de 8 chambres froides, qui ne sont pas fonctionnelles selon leur état au jour du constat de l'expert. La superficie du bâtiment est d'environ 750 m².

Cette parcelle comporte également un puits de type sondage, un bassin d'eau, ainsi qu'un transformateur électrique.

Le reste du terrain est un sol agricole irrigué, apte aux grandes cultures et aux légumes d'été et d'hiver.

Etat actuel du bien :

D'après le constat sur le terrain de l'expert désigné, l'immeuble donne directement sur la voie publique, laquelle traverse les deux parcelles susmentionnées. Les constructions et installations sont dans un état impropre à l'usage et nécessitent des travaux supplémentaires de maintenance et de rénovation.

Mise à prix :

Deux millions cinq cent quatre vingt douze mille Dinars (2.592.000,000) hors frais.

Date et lieu de la vente :

Mercredi 25 Mars 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2026400541VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique N°0013026 son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : La société Kchaou Metal immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le N°B0131682005 dont le siège social à Tunis zahrouni Rue Hmida Hammami N°27.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 500/16601 et les parts indivises soient 540/16240 revenant à la partie saisie dans le titre foncier N°74343 Tunis et le titre foncier N°52693, dénommé «ardh chrif II». Il s'agit d'une de deux lots de terrains mitoyens contenant des bâtiments démolis.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1674400d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 23/3/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 2.

2026400542VEPA1

Avis aux créanciers

SOCIETE CARTA ISNARDO SPA

En voie de liquidation

Siège social : Immeuble Maghrebia tour B 3ème étage 2035 Charguia II

MF : 1083728A/A/M/000

Monsieur Dario CARTA, liquidateur de la société CARTA ISNARDO SPA,

informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante :

Immeuble Maghrebia tour B 3ème étage 2035 Charguia II, et ce dans un délai de Trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2026400530VEPA2

Avis de liquidation

Association «Chabab Essahwa Islamia»

Siège social : 14 Rue d'Albanie - cité des jeunes - Dawar Hicher Mannouba

En vertu de jugement N°72554 émanant du tribunal de première instance de Tunis; en date du 07/06/2024 ; il a été décidé la nomination de Mr Sahbi Sigani en tant que liquidateur de l'association «Chabab Essahwa Islamia».

Les créanciers sont appelés à produire leurs créances chez le liquidateur à son cabinet sis 86 Avenue Habib Bourguiba; 1er étage Bureau 1G- Ariana; GSM 95.656.666 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2026400531VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Sicar - SA-

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Au capital de 26 455 500 dinars

FILIALE D'ATTIJARI BANK

Siège social : Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac - 1053 Tunis

R.C : B171101997 Tunis

M.F : 601571B/A/M/000

RNE (Identifiant unique) : 0601571B

Les actionnaires de la société "Attijari Sicar" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 mars 2026 à 10h00 au siège d'Attijari Bank sis à rue Hédi KARRAY lot n°12 - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs

- Désignation d'administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence.

2026R00463SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION

SNIPE LA PRESSE ET ESSAHAFA

S.A au capital de 5 525 760 dinars

MF : 0000.852/P/P/M/000

CNSS : N°73.456-27

Siège social : 17 rue Garibaldi, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 16 Mars 2026 à 9h au siège de la société nouvelle d'impression, de presse et d'édition, 17 rue Garibaldi Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire

2. Poursuivre l'activité de l'entreprise,

3. Les délégations.

2026R00464SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

C.N.S.S. : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le mardi 24 mars 2026 à 10 H au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6/ Affectation des résultats;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

9/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter

au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026R00467SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K AM 000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le mardi 24 mars 2026 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats,

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8) Nomination d'un nouvel Administrateur;

9) Nomination d'un commissaire aux comptes;

10) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

11) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026R00468SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

TOP SKILLS S.A

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : Immeuble Néo, Rue Lac Lochness 1053, Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1528673ZAM000

Société «Top Skills» a l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 9 Mars 2026 à neuf heures au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation, s'il y a lieu, de rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

4- Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2024.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7- Approbation des conventions réglementées.

8- Questions diverses.

9- Pouvoirs pour formalités.

2026R00473SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

DE LA SOCIETE «TRANSCENDENCE» S.A

Exercice 2024

Société anonyme

Au capital de 505.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Victoria, Immeuble Centre Kanzet, Bloc A, Apt. A2

Les Berges du Lac, 1053 Tunis

IU : 1634692X

Messieurs les Actionnaires de la Société «Transcendence» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 Mars 2026 à 10H30 mm au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs

7- Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027 ;

8- Questions diverses.

Remarques :

- Conformément aux dispositions de l'article 28-3 des statuts, les actionnaires ont l'attitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non-actionnaires.

- Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

- Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société et ce dans les délais légaux.

2026R00475SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale Constitutive de la Société communautaire

A El Fahs, Zaghouan

Le comité fondateur de la société communautaire «Majus» vous invite à son assemblée générale constitutive, qui se tiendra le 7 mars 2026 à 10h00 à l'adresse suivante :

Rue Al Fadhel Ben Achour, El Fahs.

Ordre du jour :

1- Election des membres du Conseil d'administration

Les personnes souhaitant se porter candidates au Conseil d'administration sont priées de contacter les membres du comité fondateur et de remplir un formulaire de candidature. La date limite de dépôt des candidatures est le 4 mars 2026.

2- Adoption des statuts types de la société locale

3- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Les personnes inscrites à l'ordre des Experts-comptables de Tunisie et souhaitant déposer leur candidature sont priées de l'adresser à l'adresse mentionnée ci-dessus. La date limite est le 4 mars 2026.

2026R00451SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Communautaire Locale Al Khayr wel Baraka à la princesse des montagnes Kesra, dont le siège social est situé à Bouabdellah Kesra, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro : C12103122025 informe l'ensemble de ses associés qu'il sera tenu une Assemblée, Générale Ordinaire le : Dimanche 22/3/2026 à dix heures au siège social de la société à Bouabdellah Kesra afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport d'activités de la société.

2. Approbation des états financiers.

3. Divers.

2026S00234SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suivant la demande de mise à jour n°80889 présentée au Tribunal le 23 juillet 2024 par madame Mélika Bent Chedhly Kallal par l'intermédiaire de son Avocat Me Ben Romdhane Moncef pour inscrire des ventes dans le titre foncier n°45113 Tunis. Ces ventes concernent une vente d'un bien effectuée par l'Agence Foncière d'Habitation - AFH - au profit de la Société Nationale Immobilière de Tunisie - SNIT - qui l'a cédé à son tour au profit de Ahmed Ben Sadok Ben El Haj Salem, qui l'a cédé à son tour au profit de Mustapha Ben Béchir Errekiki qui l'a cédé à son tour à Mélika Kallal, l'objet de la vente étant un lieu d'habitation portant le numéro 114 type 23.

Il n'a pas été possible à la demanderesse de présenter les premiers contrats de vente conclus entre l'AFH et la SNIT enregistrés le 23 novembre 1983 vue l'ancienneté de la date et il n'a pas été possible d'avoir une copie des services d'enregistrement.

Madame Mélika Bent Chedhly Kallal procède à l'insertion de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne - JORT à partir de la date de publication de cet avis et jusqu'à un délai de 2 mois, toute personne peut s'opposer à la demande de mise à jour sus indiquée ou intervenir dans l'affaire sus dessus indiquée et enrôlée près du Tribunal Immobilier de Tunis.

2026R00455DIVD2

Avis

Maître Taha Barouni, avocat à Jendouba, a déposé une requête de mise à jour (n°1348) auprès du Tribunal foncier de Jendouba au nom des héritiers de Mohamed El Hadi Ben Ali Bouslimi, afin d'inscrire les ventes et les décès au registre foncier n°7037 de Jendouba.

Les requérants fondent leurs droits sur le bien faisant l'objet de la requête de mise à jour sur l'héritage qu'ils ont reçu de leur père, Mohamed El Hadi Bouslimi, lequel avait hérité du bien de son propre père, Ali Ben Saleh Bouslimi. Les pièces justificatives du dossier confirment qu'Ali Bouslimi a acquis la propriété cadastrée sous le numéro 13028 (7037 Jendouba) auprès de Haj Mohamed Ben Haj Ali El Kabani, conformément à l'acte enregistré le 8 mars 1927. Cet acte stipule expressément que la propriété a été transférée au vendeur par un achat enregistré auprès de la recette des finances de Souk El Arbaa (actuellement Jendouba) le 15 mars 1926.

Les demandeurs ont présenté un extrait d'acte, extrait du bureau des impôts de Jendouba et enregistré le 15 mars 1926, qui démontre que Ben Azzouz Ben Amara Kadiri a cédé, pour son propre compte et celui de ses héritiers Gharsa, Aljia, Halima, Hafnawi, Saad et Mahmoud, fils d'Amara Kadiri, à Haj Mohamed Ben Haj Ali Kabani, la totalité de leurs

parts dans la parcelle recette des finances n°13028, héritiers d'Amara Kadiri, décédé en janvier 1er janvier 1910.

Les investigations du tribunal, tant écrites que sur le terrain, ont confirmé que la vente susmentionnée avait bien eu lieu et que les demandeurs avaient disposé de leurs biens en vertu des acquisitions susmentionnées et de l'héritage. Toutefois, ils n'ont pu produire l'acte de vente original enregistré le 15 mars 1926.

En conséquence, conformément aux articles 5,6 et 7 de la loi n°34 de 2001 relative à la mise à jour des titres fonciers, le tribunal autorise les héritiers de Mohamed El Hadi Ben Ali Bouslimi à publier un avis complémentaire au JORT et dans un quotidien arabophone concernant la vente, effectuée par Ben Azzouz Ben Amara Kadiri pour son propre compte et pour le compte de ses clients, Gharsa, Aljia, Halima, Hafnawi, Saad et Mahmoud, fils d'Amara Kadiri, à Haj Mohamed Ben Haj Ali El Kabani, de leurs parts respectives dans le titre foncier n°13028 (actuellement 7037 Jendouba), conformément au contrat de vente écrit enregistré auprès de la recette des finances de Souk El Arbaa le 15 mars 1926.

Toute personne ayant un droit réel sur la vente est invitée à en prendre connaissance. Il est possible de contester cet avis auprès du Département des titres gelés du Tribunal foncier de Jendouba, sous la référence n°1348, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Sahafa le 14/02/2026.

2026R00458DIVD2

Avis

Les Héritiers de Ajmi ben Mansour ben Ali Hamrouni avisent être propriétaires d'un lot ouest contenant 25 pieds d'oliviers sise à Henchir El Bayadhin Délégation Hencha Sfax et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00219DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Ben Said Elejmi ont perdu les titres de propriété de leur héritier et ses origines pour le terrain d'une surface de 233,94 m² situé sur la route de Maharza km 2 Sfax y compris les constructions de haut et en bas lui provenant par acte d'achat s.s.p enregistré à Sfax Arbi Zarrouk le 30/8/2000 n° de quittance M068096 et numéro d'enregistrement 00107289 et par acte d'achat notarié de Houria Elejmi enregistré à Sousse le 7/9/2000 n°M042474, et provenant à la vendeuse par un don notarié de son mari enregistré à Sfax le 6/7/1993 n°3701 lui provenant par acte d'achat s.s.p enregistré à Sfax le 31/3/1986, folio 43, case 201. Ils veulent une deuxième copie originale de leur héritier et ses actes originaux.

Celui qui a une opposition doit se présenter au bureau du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de cet avis.

2026X00221DIVD2

Avis

Basma bent Ali El-Ayouni annonce au public qu'elle possède la moitié commune d'un terrain d'une superficie de 680 m² et des constructions qui s'y trouvent, situé sur la route de Tunis à 23 km de Sfax et son acte de propriété a disparu et elle veut extraire une deuxième copie originale de propriété et qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X00222DIVD2

Avis

Monsieur Wijden Ben Rebah Ben Echefii Mouallhi déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 273 m² sise sur la route de l'aéroport Km 10 a disparu. Il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire Ketata Moncef sise 14 place 5 décembre Sfax dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X00224DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed ben Abdallah Amri porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte donation) rédigé le 19 août 2024 par les deux notaires Dhouib Brahim et Sameh Jarraya de la totalité de terrain d'un superficie de 200 m² et qu'une maison est bâtie sur ce terrain sis entre la route de Mahdia et la route de Tunis km 10 Sfax. Par conséquent, ils veulent en extraire une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2026X00227DIVD2

Avis

Ben Mrad Ibtisem annonce qu'elle possède un terrain comportant 13 oliviers sise Mjedba Jbenyana Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00228DIVD2

Avis

En vertu d'une demande de mise à jour présentée par maître Safwen Blagui l'avocat sous le numéro 8354 le 9/01/2025 au Tribunal immobilier section Béja au nom de Fathel ben Salah Rahal et qui a pour objectif d'inscrire un contrat de vente au sein du titre foncier numéro 13334 Béja et qu'il a présenté en plus d'un reçu d'enregistrement à la recette des finances daté le 10/3/2021 relatif au contrat de vente de Mahmoud Kefi en faveur de Salah ben Hamouda Rahal accompagné par une déclaration datée du 11/11/2024.

Considérant que le demandeur n'a pas présenté une copie légale du contrat de vente il faut faire une publication complémentaire de la demande de mise à jour dans deux journaux quotidiens dont l'un est en français et au journal officiel de la République Tunisienne.

Il est permis des la publication de cette annonce et dans un délai de deux mois de s'opposer sur la demande ou intervenir dans le dossier devant le Tribunal immobilier section de Béja.

2026400536DIVD2